

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le deux mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BUCY-LE-LONG se sont réunis dans la salle de la mairie. La séance a été présidée par M. Thierry ROUTIER, Maire.

Étaient présents : MM. et Mmes ROUTIER - DAUTREMEPUITS - RAMEZ - CARPENTIER - NICOLAS - GANDON - NOBLEMAIRE - PIAZZA - CHAPUIS - MAÇON - LEFEVRE

Étaient excusés : Isabelle TRIART représentée par Catherine RAMEZ
Gilles VITASSE représenté par Thierry ROUTIER
Colette BUTTERWORTH
Joël GAGE

Étaient absents : Arnaud DROUX

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a choisi à l'unanimité Patricia MAÇON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU :

M. le Maire rappelle que lors de la précédente réunion le conseil municipal a délibéré sur :
Demande de subventions API et DETR pour la réhabilitation d'un mur de soutènement et l'isolation de la salle paroissiale,
Demande de subventions APV et amendes de police pour requalification et plateau ralentisseur rue Quinquet.

Vote : Approuvé à l'unanimité

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (RF)

Chapitre	Objet	BP 2019	Opération réelles
13	Atténuation de charges (remboursement Francas, contrats aidés et assurance statutaire ...)	36 035,00 €	41 489,39 €
70	Produits de services (concessions, cantine, ...)	29 390,00 €	35 743,96 €
73	Impôts et taxes (TH, TF, CVAE, ...)	1 055 567,00 €	1 057 600,00 €
74	Dotations et participations (Etat)	244 052,00 €	251 154,52 €
75	Autres produits de gestion courante (loyers, location de salle, TEOM...)	149 898,07 €	159 113,17 €
	Total des recettes de gestion courante	1 514 942,07 €	1 545 101,04 €
76	Produits financiers	1,00 €	2,10 €
77	Produits exceptionnels – Remboursement Assurance	1 743,00 €	7 047,73 €
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 516 686,07 €	1 552 150,87 €
42	Opérations d'ordre vers 40 des DI : travaux en régie, faits par les employés communaux (abribus, peinture classe, antipanique, isolation réserve, Randoland) + cession tondeuse Iseki pour 29 598,99 €	30 000,00 €	43 046,57 €
	Résultat cumulé	1 546 686,07 €	1 595 197,44 €
R002	Excédent de Fonctionnement 2018 reporté	316 263,95 €	

1 862 950,02 €

TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (DF)

Chapitre	Objet	BP 2019	Opération réelles
11	Charges à caractère général (fournitures gaz, élec, eau, administratives, réparations, assurances, ...)	455 790,00 €	392 739,84 €
12	Charges de personnel	621 118,00 €	625 021,40 €
14	Atténuation de produits (l'état reprend une partie de ce qu'il nous donne : répartition pour les communes les plus pauvres)	19 030,00 €	19 019,00 €
65	Autres charges de gestion courante (SDIS, CES, indemnités élus, Situs, Subventions asso., CCAS ...)	213 770,00 €	209 756,99 €
	Total des Dépenses de gestion courante (A)	1 309 708,00 €	1 246 537,23 €
66	Charges financières (intérêts d'emprunt Café)	3 300,00 €	3 319,37 €
67	Charges exceptionnelles (dico, maisons fleuries, ...)	1 800,00 €	1 751,96 €
22	Dépenses imprévues	20 000,00 €	
	Total des charges financières (B)	25 100,00 €	5 071,33 €
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES - A+B	1 334 808,00 €	1 251 608,56 €
42	Opération d'ordre de transfert entre sections vers 40 RI (amortissement) dont 31 758,58 € pour la tondeuse Iseki	33 009,88 €	64 768,46 €
	TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 367 817,88 €	1 316 377,02 €
23	Virement à la section d'investissement (recettes moins dépenses du BP 2019) - Autofinancement	495 132,14 €	

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE

1 862 950,02 €

RECETTES INVESTISSEMENT (RI)

Chapitre	Objet	BP 2019	Opération réelles
13	Subvention d'Investissement (DETR, APV, API...)	92 492,00 €	129 325,10 €
	Restes à réaliser en subventions	36 181,00 €	
	Total des recettes d'équipement (A)	128 673,00 €	129 325,10 €
10	Dotation, fonds divers et réserves (FCTVA, ...)	71 000,00 €	81 628,24 €
1068	Excédent Fonctionnement capitalisé 2018	310 202,41 €	310 202,41 €
	Total des recettes financières (B)	381 202,41 €	391 830,65 €
	TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT A+B	509 875,41 €	521 155,75 €
21	Virement de la section de fonctionnement (chap. 23)	495 132,14 €	
40	Opération d'ordre transfert entre section (amortissement)	33 009,88 €	64 768,46 €
	TOTAL RECETTES D'OPÉRATION D'ORDRE (C)	528 142,02 €	64 768,46 €
R0001	Solde d'exécution positif reporté 2018	79 042,59 €	

TOTAL DES RECETTES RÉELLES A + B + C

1 117 060,02 €

585 924,21 €

DEPENSES INVESTISSEMENT (DI)

Chapitre	Objet	BP 2019	Opération réelles
36	Eglises (Mur et Porte d'entrée St Martin)	37 000,00€	12 384,00 €
38	Travaux Mairie BC Chaudière et portes salle paroissiale	16 800,00 €	0,00 €
43	Remise à matériel : achat tondeuse	43 248,00 €	43 247,72 €
44	Travaux Ecole mat. : rideaux occultants	1 141,00 €	1 140,48 €
48	Matériel mairie (aspirateur, enceintes, claviers, chariot, imprim.)	4 593,00€	2 234,32 €
49	Voirie : rue des américains, panneaux affichage, plantations ...	701 592,00 €	491 410,90 €
52	Travaux Bâtiments communaux : portes d'entrée logements	10 000,00€	0,00 €
54	Rideaux classes primaires	1 200,00 €	0,00 €
64	Travaux Bar tabac	54 440,29 €	54 440,29 €
65	Lotissement St Marcoult	14 000,00 €	0,00 €
67	Rénovation Salle Polyvalente	78 338,00 €	78 337,20 €
68	Elastoconcept : achat	85 000,00 €	85 000,00 €
69	Salle des sports : étude	5 760,00 €	5 760,00 €
	Total des Opérations d'équipement (A)	1 053 112,29 €	773 954,91 €
16	Emprunts et dettes assimilées	18 000,00 €	18 000,00 €
165	Dépôt et cautionnement à rembourser (loyers)	540,00 €	0,00 €
20	Dépenses imprévues (ce qui reste – voir certif adm)	15 407,73 €	
	Total des dépenses financières (B)	33 947,73 €	18 000, 00 €
	TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT A+B	1 087 060,02 €	791 954,91 €
40	Transfert entre sections (42 du FR) – Travaux en régie	30 000,00 €	43 046,57 €
	Total dépense d'ordre d'investissement (C)	30 000,00 €	43 046,57 €
	TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 117 060,02 €	835 001,48 €

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE**1 117 060,02 €****3 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

M. le Maire quitte la salle. M. NICOLAS propose au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2019, compte tenu de la bonne gestion du maire pour l'année 2019, sur la base suivante :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		316 263,95 €		79 042,59 €
Opérations de l'exercice	1 316 377,02 €	1 595 197,44 €	835 001,48 €	585 924,21 €
Totaux	1 316 377,02 €	1 911 461,39 €	835 001,48 €	664 966,80 €
Résultats de Clôture		595 084,37 €	170 034,68 €	
Restes à Réaliser			24 746,36 €	
TOTAUX CUMULÉS		595 084,37 €	-194 781,04 €	
RESULTAT DEFINITIF		400 303,33 €		

Vote : Approuvé à l'unanimité

4 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

En parallèle au Compte Administratif, le Receveur Municipal dresse le compte de gestion, qui doit être le reflet exact du CA. Il est également soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

M. le Maire propose d'adopter le Compte de Gestion 2019, établi par Mme MAES, receveur municipal, soulignant sa parfaite similitude avec le Compte Administratif 2019.

	Résultat CA 2018	Excédents de fonctionnement capitalisés 2018 (1068)	RESULTAT Exercice 2019	Restes à Réaliser CA 2019	Solde des Restes à Réaliser	Résultat de Clôture 2019	
	1		2		3		
INVESTISSEMENT	79 042,59€		-249 077,27 €	-24 746,36 €		-194 781,04 €	1+2-3
FONCTIONNEMENT	626 433,36 €	310 202,41 €	278 820,42 €			595 084,37 €	4-5+6
	4	5	6				

On constate la présence d'un excédent de fonctionnement (+ 595 084,37 €) et celle d'un déficit d'investissement (- 194 781,04 €) compte tenu des Restes à Réaliser de 24 746,36 € en dépenses d'investissement et du résultat reporté 2018.

Le Conseil Municipal peut donc disposer de 400 303,33 € à sa convenance. C'est l'Affectation du Résultat.

Vote : Approuvé à l'unanimité

5 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019

Il convient ensuite de procéder à l'affectation du résultat 2019. Cette opération est obligatoire et doit être effectuée avant le vote du Budget Primitif 2020 où elle sera ensuite intégrée.

Le Compte Administratif 2019 a été arrêté au 31-12-2019 et approuvé sur les résultats précédemment cités.

Le Maire propose au Conseil Municipal que l'affectation du résultat 2019 soit effectuée sur le Budget Primitif 2020 comme suit :

595 084,37 €	-194 781,04 €	400 303,33 €	Excédent global 2019 affecté aux Recettes de fonctionnement 2020 - compte R002
		194 781,04 €	Recettes d'investissement - Autofinancement - compte 1068
79 042,59 €	-249 077,27 €	-170 034,68 €	Dépenses d'Investissement 2019 affectées aux dépenses d'investissement 2020 - Compte D001

Vote : Approuvé à l'unanimité

6 – TAUX DES 3 TAXES

Il y a lieu de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales 2020.

Pour rappel les taux votés en 2018 pour un résultat de 925 610 € et en 2019 pour un résultat de 900 752 € sont les suivants :

Taxe d'habitation	13.59 %
Taxe FB	13.89 %
Taxe FNB	21.71 %
CFE	16.73 %

Pour 2019, les bases d'imposition des TH et TF ont légèrement augmenté tandis que la base d'imposition de la CFE baisse légèrement.

A taux constant le produit estimé pour 2020 est de 907 927 € (réajusté en fin d'année par les impôts en fonction du nombre d'habitants, ...).

Sachant que suite à la réforme de la taxe d'habitation, dès cette année il ne nous est plus possible d'en modifier le taux, une augmentation de la part communale de 1% sur les 3 autres taxes augmenterait le résultat attendu de 4 900 € environ.

Le Maire demande l'avis du conseil municipal concernant le taux des taxes FB, FNB et CFE 2020.

Les membres présents décident de ne pas augmenter les taxes cette année et de rester dans l'objectif initial du conseil municipal.

Vote : Approuvé à l'unanimité

7 – LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Rappelons que toutes ces associations et leurs bénévoles composent une offre de service importante et variée tant d'un point de vue sportif que culturel. Elles font vivre la commune et rencontrent, elles aussi, des difficultés financières.

- L'association « pour le plaisir de courir » souhaite reconduire sa manifestation « Randonnée pédestre » le 6 juin prochain qu'elle organise entièrement et souhaiterait à nouveau l'octroi d'une subvention exceptionnelle en 2020. Elle sera transformée en partenariat, plus logique, avec convention et rentrera dans le compte Régie et Fêtes.
- La subvention au « Cyclo Club Pasly » sera également transformée en partenariat.
- L'Association Conte et Raconte n'existe plus, de même que le Fonds de Concours aux Monuments Historiques.
- Les Têtes en l'Air ne demandent pas la subvention et ne donnent
- pas ses comptes annuels.
- Le Président demande une subvention exceptionnelle pour l'achat d'un nouveau drapeau en remplacement de l'ancien, complètement usé, pour un montant de 590 €. L'association ne peut prétendre à une subvention départementale. Les membres du conseil décident de la lui accorder pour un montant de 300 €. M. POTIER précise que le drapeau initial avait été offert par la mère d'un combattant tué pendant la guerre de 14.

BÉNÉFICIAIRES	2020
Cpte 6574 - Association Astronomique du Soissonnais (intervention scolaire)	100,00€
Cpte 6574 - Association des Donneurs de Sang - Section de Vailly sur Aisne	500,00€
Cpte 6574 - BUCY PLEINE FORME (club de gym)	1 200,00€
Cpte 6574 - CANIN CLUB de BUCY LE LONG	1 200,00€
Cpte 6574 - CLUB DES QUATRE SAISONS	2 000,00€
Cpte 6574 - COS du PERSONNEL COMMUNAL (30 € x 17 p)	510,00€
Cpte 6574 - FCBL (Foot)	1 800,00€
Cpte 6574 - JUDO AVENIR 02	1 200,00€
Cpte 6574 - TCBL (Tennis club)	1 200,00€
Cpte 6574 - UNC-UNCAFN	500,00€
Cpte 6574 – UNC-UNCAFN – Subvention exceptionnelle	300,00 €
Cpte 6574 - LACAV (association pour l'appellation Champagne)	100,00€
Cpte 6574 - Moto Enduro Club 02	500,00€
Cpte 6574 - CAB	3 000,00€
Cpte 6574 - Memory of War	200,00€
TOTAL ASSOCIATIONS	14 310,00€
Cpte 6574 - Fonds de solidarité Logement	900,00€
Cpte 657362 - CCAS	14 000,00€
Cpte 6574 - Subvention organisation fête communale	11 000,00€
TOTAL	40 210,00€

Les membres du Conseil décident des subventions aux associations pour 2020 selon le tableau ci-dessus.

Vote : Approuvé à l'unanimité

8 – LES TARIFS COMMUNAUX :

Les recettes de fonctionnement,

Les principales recettes de fonctionnement sont les impôts et les dotations de l'état. Mais entrent également dans les recettes, les loyers et fermages, les locations de salles, les droits de places, les achats de concession cimetièrre, les repas du restaurant scolaire...

Dans ces différents domaines, c'est le conseil municipal qui décide des tarifs à appliquer aux différents postes :

CONCESSIONS AU CIMETIÈRE COMMUNAL :

2m ² - 30 ans	200€
2m ² - 50 ans	300€
Concession perpétuelle ancien cimetière 2m ²	700€
Cavurne 30 ans	90 €
Cavurne 50 ans	150 €
Columbarium - 15 ans, non accordable d'avance, renouvelable	420 €
Columbarium - 30 ans, accordable d'avance, renouvelable	840 €
Redevance pour dépôt d'une urne (au-delà de la 1 ^{ère})	60 €
Redevance pour ouverture et fermeture d'une case	60 €
Taxe de dispersion	Gratuite
Vacation funéraire	25 €

Les membres du Conseil décident de maintenir les tarifs de 2019 pour 2020.

Vote : Approuvé à l'unanimité

TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE :

Plusieurs modalités de location de la salle polyvalente existent actuellement :

Le tarif BUCY est appliqué aux habitants de la Commune pour une manifestation les concernant personnellement, au personnel communal et aux associations locales.

Une délibération du précédent conseil municipal accorde la salle à titre gracieux aux associations locales une fois par an. Les associations qui n'auraient pas utilisé ce droit ne pourront pas le cumuler l'année suivante.

Un tarif spécial et unique est instauré pour la location de la Saint Sylvestre pour un montant de 500€.

La salle polyvalente est également louée à des associations extérieures à Bucy à savoir :

- La Batucada 1 fois par mois au tarif de 350 € annuel
- La zumba enfant 1 fois par semaine au tarif de 400 € annuel (sachant que la Zumba occupe également la salle des sports à titre onéreux 1 fois par semaine au tarif de 580 € annuel)
- Le BNI le mardi au tarif de 60 € par jour de présence

	BUCY	EXTERIEUR
Caution	500 €	500 €
Week-end (V 14 h – L 9 h)	350 €	750 €
1 journée en semaine (8 h 30 – 18 h)	120 €	120 €
½ journée en semaine (L au J) (8 h 30 – 12 h ou 13 h 30 – 18 h)	60 €	60 €

Sachant que notre salle a été rénovée, que les locataires en sont très satisfaits et que nous sommes en dessous des tarifs pratiqués aux alentours selon ces mêmes locataires, que les charges de fonctionnement augmentent chaque année, il serait judicieux d'envisager une réévaluation des tarifs.

Les membres du conseil décident de modifier les tarifs de location et d'augmenter le tarif weekend pour la salle polyvalente.

Vote : Approuvé à l'unanimité

TARIFS DE LA SALLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

	BUCY	EXTERIEUR
Caution	500 €	500 €
Week-end (V 14 h – L 9 h)	150€	350€
1 journée en semaine (8 h 30 – 18 h)	100€	100€
½ journée en semaine (L au J) (8 h 30 – 12 h ou 13 h 30 – 18 h)	60€	60€

Les membres du conseil décident de maintenir les tarifs de location pour la médiathèque.

Vote : Approuvé à l'unanimité

TARIFS DE LA SALLE PAROISSIALE

En 2019, cinq associations utilisent la salle paroissiale :

- « Les têtes en l'air », tous les quinze jours (samedi après-midi)
- « A tout bout d'Chant » tous les quinze jours (samedi matin)
- « Zip Zap Band », association de théâtre, une fois par semaine (mercredi soir)
- « Carnet de voyages » une fois par semaine (vendredi soir)
- « Les narcotiques anonymes » 1 fois par semaine (jeudi soir).

Pour chacune d'elle et selon la délibération du 06/03/2017, nous appliquons le forfait de 200 € annuel.

Les membres du Conseil décident de maintenir ce forfait pour l'année 2020.

Vote : Approuvé à l'unanimité

TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE :

Le prix du repas a été fixé à 4,10 € l'année dernière. La Sté Newrest nous facture le repas à 3,47 € (contre 3,43 € l'année dernière) auquel il faut ajouter le pain, soit 19 cts par enfant et par repas, soit un total de 3,66 € (contre 3,52 €).

En 2018 le conseil avait décidé d'augmenter un peu ce tarif chaque année. Sachant que les dépenses d'énergie ont augmenté d'environ 6% de même que les charges salariales d'environ 3%, il faudrait peut-être envisager un tarif différent pour les enfants extérieurs à la commune

Après échange de point de vue, il est donc décidé de fixer le repas à 4,30 € pour les habitants de Bucy et à 5,30 € pour les extérieurs.

Vote : Approuvé à l'unanimité

TARIFS D'OCCUPATION DE VOIRIE :

Actuellement, le tarif du droit de place des métiers ambulants occasionnels est fixé à 20€ à chaque passage. Pour le marchand de Pizza qui s'installe chaque vendredi le droit de place est fixé à 40€ mensuel.

Les membres du Conseil décident de maintenir ce droit de place pour l'année 2020.

Vote : Approuvé à l'unanimité

TARIFS DES EMPLACEMENTS DE LA FÊTE COMMUNALE :

Les tarifs des emplacements forains sont fixés chaque année et sont valables pour toute la durée de leur passage dans la commune pour la fête communale. C'est-à-dire du mardi au mardi.

Actuellement ils sont établis comme suit :

3€ le mètre linéaire – un forfait de 200€ pour les auto-scooters – 70€ pour les manèges enfantins – 50€ pour les petits métiers et 200€ pour la buvette.

Les membres du conseil décident de maintenir ces tarifs pour l'année 2020.

Vote : Approuvé à l'unanimité

Départ de Mme Anne-Sophie LEVFEVRE qui donne procuration à Mme Karine CHAPUIS

9 – BUDGET PRIMITIF 2020 :

Avant de donner lecture des chiffres, le Maire rappelle que le budget primitif a été travaillé en concertation avec les commissions municipales et lors de la réunion préparatoire de débat d'orientations budgétaires. Il est donc présenté conformément aux décisions prises lors de ces séances de travail.

Le Maire donne lecture du budget par chapitre.

Il s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement équilibrée à	1 824 764,33 €
Section d'Investissement équilibrée à	<u>978 005,33 €</u>
MONTANT TOTAL DU BP 2020 :	2 802 769,66 €

Le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver le budget primitif 2020.

Vote : Approuvé à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h00

Le Maire
M. Thierry ROUTIER



La secrétaire de séance
Patricia MAÇON